



Montcherand, le 18 novembre 2024

Préavis municipal n°02/2024 relatif aux tarifs du « Règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

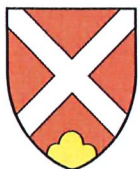
Le présent préavis a pour objet l'ajustement des tarifs des émoluments relatifs au contrôle des habitants. Le règlement ainsi que les tarifs en vigueur n'ont pas été révisés depuis 2017, rendant nécessaire une actualisation pour mieux refléter les coûts actuels des services rendus.

2. Commentaire

Les procédures administratives se sont complexifiées au fil du temps, entraînant une augmentation significative des ressources nécessaires à leur accomplissement. Par conséquent, il est impératif que les prestations fournies soient facturées à leur juste valeur pour garantir une adéquation avec les efforts et les ressources mobilisées. Étant donné que les tarifs constituent une partie intégrante du règlement, une approbation formelle par le Conseil général est indispensable pour leur mise en œuvre.

3. Conclusion

Afin de réaligner les tarifs des émoluments du contrôle des habitants avec la réalité des charges administratives actuelles, la Municipalité recommande l'adoption du règlement révisé incluant les nouveaux tarifs proposés.



LE CONSEIL GENERAL DE MONTCHERAND

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide :

1. D'approuver le préavis ;

Au nom de la Municipalité

Le syndic

La secrétaire

Bertrand Gaillard

Sandra Cunsolo



Délégué municipal : Swen Schneider